

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°26/061

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un mai deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VERTUN Frédéric, CHARLEY Alice, ARDOIN Charlotte, DEMOEN Suzanne, FRIENCK Nicolas, LEMAITRE Christophe, GUIRAUD Romain, ANCELLE Sophie, VANCAYZEELE Gauthier, NOTTEAU Victor, LEFEBVRE Clémentine, WALLAERT Céline, RYCKEBUSH Stéphanie, HEQUET Florence, DEVILLEZ Arnaud, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

BRAEMS Rémi
VALLART Maxime

donne procuration à MILITAO Nancy
donne procuration à FLAMENT Armelle

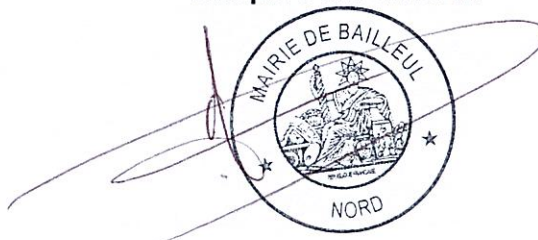
Absents (0)

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		33

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : NOTTEAU Victor

Le Maire,
Jacques GREMBER





REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **28 mai 2026**

Délibération n°**26/061**

Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes

La ville de Bailleul est représentée au sein de divers organismes. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués auprès de ceux-ci.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret et de voter à main levée.

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à ces désignations par un vote à main levée, sauf opposition d'un tiers des membres présents.

Considérant l'avis de la conférence des présidents ;

1- Comité de Jumelage : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Sont candidats :

Titulaires

- Rémi BRAEMS
- Nancy MILITAO

Suppléants

- Maxime VALLART
- Charlotte ARDOIN

Sont élus :

Titulaires

- Rémi BRAEMS
- Nancy MILITAO

Suppléants

- Maxime VALLART
- Charlotte ARDOIN

2- Amis du Musée Benoît-de-Puydt : 2 délégués

Sont candidats :

- Maxime VALLART
- Rémi BRAEMS

Sont élus :

- Maxime VALLART
- Rémi BRAEMS

3- Comité de Gestion du Centre de Formation et de Plein air Jacques Brel : 2 délégués

Sont candidats :

- Eric DEMOLLIENS
- Nancy MILITAO

Sont élus :

- Eric DEMOLLIENS
- Nancy MILITAO

4- Maison du Néerlandais

Sont candidats :

- Maxime VALLART
- Rémi BRAEMS

Sont élus :

- Maxime VALLART
- Rémi BRAEMS

5- Association Multi-Club : 1 délégué titulaire

Sont candidates :

Titulaires

- Céline WALLAERT

Suppléants

- Charlotte ARDOIN

Sont élus :

Titulaires

- Céline WALLAERT

Suppléants

- Charlotte ARDOIN

6- Conseil de Maison du Centre Social : 5 délégués

Sont candidats :

- Audrey RINGOT
- Charlotte ARDOIN
- Suzanne DEMOEN
- Christophe LEMAITRE
- Nancy MILITAO

Sont élus :

- Audrey RINGOT
- Charlotte ARDOIN
- Suzanne DEMOEN
- Christophe LEMAITRE
- Nancy MILITAO

**7- Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC) des cantons de
Relai autonomie FLA : 1 représentant**

Est candidate :

- Audrey RINGOT

Est élue :

- Audrey RINGOT

8- Comité Local pour l'Emploi (CLE)

Le Maire étant membre de droit de cette instance, il est proposé au Conseil Municipal de désigner le Vice-Président du CLE :

Est candidat :

- Éric DEMOLLIENS

Est élu :

- Éric DEMOLLIENS

9- Entreprise à But d'Emploi (EBE)

Pour siéger au Conseil d'Administration comme représentant de la Commune,

Est candidat :

- Éric DEMOLLIENS

Est élu :

- Éric DEMOLLIENS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Victor NOTTEAU



Le Maire,
Jacques GREMBER

